

GUIDE DE L'ESSAIMAGE - Introduction

3 - Se constituer en association : créer une association loi 1901 ou une association de fait ?

Une association à but non lucratif ...

Une association, c'est la réunion d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun de façon permanente, des moyens afin d'exercer une activité.

L'AMAP EST-ELLE UNE ASSOCIATION CLASSIQUE ?

L'AMAP est un lien entre un groupe de citoyens qui décident de s'associer pour œuvrer au maintien de l'Agriculture Paysanne dans le cadre de la charte des AMAP. Cela se traduit juridiquement par une association (de fait ou loi 1901) qui regroupe les consom'acteurs, organisés en soutien contractualisé à un ou plusieurs paysans locaux.

Une association est créée dans un but autre que l'enrichissement personnel des associés. Le caractère désintéressé de l'activité n'interdit pas la réalisation de bénéfices, à condition qu'ils soient destinés au développement de l'association.

TOUS LES CITOYENS PEUVENT-ILS ADHERER A L'AMAP ?

Oui en théorie. Pourtant, il est déconseillé que les paysans adhèrent à l'association loi 1901 et encore davantage qu'ils soient dirigeants de l'association (membres du CA), car cela influe sur le régime fiscal de l'association et peut même avoir des conséquences sur la requalification de l'association en société commerciale (des personnes physiques sont économiquement intéressées par l'activité associative).

Les paniers sont achetés directement au producteur. L'association n'est pas un intermédiaire.

LES ADHERENTS PEUVENT-ILS ACHETER LEURS PANIERS A L'AMAP ?

Si le paiement des « paniers » transite par l'association, celle-ci se verra fiscalisée (Impôt sur les sociétés, bénéfices...) au même titre qu'une entreprise classique.

... qui peut prendre la forme d'une association loi 1901 ou d'une association de fait

Les AMAP adhérentes au réseau Rhône-Alpes sont indifféremment constituées en association loi 1901 ou en association de fait. Cela n'influe en rien sur leur capacité à prendre part aux activités du réseau.

En particulier, elles peuvent bénéficier du [contrat d'assurance collectif](#) du réseau¹.

Comment choisir la forme de l'association ?

[Voir tableau page suivante](#)

¹ En faire la demande auprès du Réseau AMAP. En effet assurer une AMAP exige d'identifier les éléments (adresse, lieux de distribution, horaires, type d'association...). La reconduction des contrats d'assurance d'une année sur l'autre n'est pas tacite et suppose que l'AMAP transmette ses données auprès du Réseau : plus d'infos ici - <http://amap-aura.org/assurance-reseau-des-amap/>

GUIDE DE L'ESSAIMAGE - Introduction



	En association loi 1901	En association de fait
Déclaration	Régie par la loi du 1 ^{er} juillet 1901. Simple demande à la (Sous)Préfecture. 3 semaines de délais environ pour faire paraître l'association au Journal Officiel.	Sans déclaration, le collectif est considéré comme association de fait. Le comportement de ses membres permet de penser qu'il agit d'une association : groupe formé d'au moins deux personnes qui décident d'associer leurs efforts pour poursuivre un but d'intérêt général.
Un projet partagé par ses membres	Formalisé obligatoirement dans les statuts (cf. fiche 4d) et diffusé à tous les adhérents. Les membres de l'AMAP sont adhérents et engagés dans une consommation citoyenne. Un règlement intérieur peut préciser le fonctionnement pour encourager les adhérents à prendre part à l'activité associative.	Un règlement intérieur (cf. fiche 4d) peut être rédigé pour préciser le fonctionnement et encourager les amapiens à prendre part à l'activité associative. Signé par tous les adhérents, il n'a toutefois pas valeur juridique La gestion courante est simplifiée et il n'y a pas de contraintes administratives légales
Les moyens	Facilite l'accès aux locaux municipaux (distributions, réunions, manifestations publiques...) et la reconnaissance de partenaires locaux (collectivités, associations...). Permet d'ouvrir un compte bancaire pour les frais courants (photocopies, timbres, comm.). Permet de participer financièrement à des actions de façon collective (ex : achat d'actions à la foncière Terre de Liens, don au fonds de garantie participatif du MIRAMAP etc.). Permet de recevoir des fonds publics, et de développer des actions dans le prolongement de son objet social (ex : achat de terre, paniers solidaires conventionnés avec des organismes sociaux ...)	Parfois plus de difficultés à trouver un local de distribution. Pas de compte bancaire ni de possibilités de soutien public. Frais à répartir sans support juridique commun. Pas de possibilité d'agir économiquement en collectif. Les initiatives restent juridiquement individuelles. Relations humaines plus informelles.
Existence juridique	Formalise les relations entre amapiens.	Pas d'existence juridique propre : les membres ne peuvent pas ester en justice. Ils sont individuellement responsables de leurs actes (responsabilité civile individuelle).